

Règlement du 10 km 2025

COURSE :

Ouverte aux licenciés et non licenciés à partir de cadets (nés en 2010 et avant) et limitée à 500 coureurs.

Parcours plat en une boucle de 10 km sur chemins, sous-bois (1 km sur bitume) mais non accessible aux handisports en fauteuil.

Tous les kilomètres sont indiqués. Ravitaillement à 5,8 km et à l'arrivée.

Départ à 10 heures devant le gymnase Colette Besson de CESSON la FORET (avenue de la Zibeline 77240 Cesson)

Une consigne est prévue ainsi que des vestiaires et des douches. Le café est offert avant le départ.

Un parking fléché sera à la disposition des coureurs.

RECOMPENSES :

Coupes aux 3 premiers du classement scratch ainsi qu'au premier de chaque catégorie.

Tee-shirt ou buff aux arrivants.

SECURITE :

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle accident, pour les coureurs non licenciés auprès de AIAC.

Un poste de secours de l'UMPS sera présent sur le site.

INSCRIPTION :

Les inscriptions se font via le site internet KLIKEGO dont le lien est sur le site de la course à la page 'inscriptions'.

13 euros (dont 1 euro reversé à l'association les p'tits doudous qui aide les enfants lors de leur hospitalisation)

Pour les licenciés, la licence 2026 sera obligatoire.

Pour les non-licenciés un PPS est obligatoire (voir ci-dessous)

Parcours Prévention Santé à effectuer sur <https://pps.athle.fr/>

Pas d'inscriptions sur place

Les dossards seront à retirer avant le départ à partir de 8 heures.

DROIT A L'IMAGE :

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les images sur lesquelles les coureurs peuvent apparaître. Les coureurs acceptent aussi que leur nom soit mentionné lors de publication des résultats de la course.

RENSEIGNEMENTS : www.courir-cvsvd.com (ou 06 70 14 79 50)